

Eléments minimum du plan de remise en conformité : état des lieux des pratiques actuelles avec ration actuelle d'hiver / d'été et pratiques causant le dépassement de la quantité distribuée de concentrés + objectifs pour la remise en conformité avec marges de progrès / objectifs pour la remise en conformité, rations d'hiver et d'été proposées, plan de complémentation et plan de distribution du concentré au cours de l'année en fonction de la période de vêlage